

SINISTRE PROFESSIONNEL

L'accompagnement des sinistrés est inscrit depuis toujours dans l'ADN du groupe Expertises Galtier. Le Pôle Sinistre propose des solutions sur mesure pour répondre précisément aux besoins des sinistrés et les aider dans la défense de leurs intérêts. Chacune de ces missions est réalisée par un ou plusieurs experts capables de chiffrer tous types de dommages matériels et immatériels, quel que soit le domaine d'activité concerné. Notre intervention permet à nos clients de déléguer la gestion complète du règlement de leur dossier à des experts reconnus pour leur savoir-faire et leur diligence dans le traitement des différentes opérations d'expertise.



UN LARGE CHAMP D'INTERVENTION AU SERVICE EXCLUSIF DES ASSURÉS

Notre intervention, au profit exclusif des assurés, permet de rééquilibrer les forces dans la procédure d'expertise amiable et contradictoire menée avec l'expert désigné par la compagnie d'assurance. Quelle que soit l'origine du sinistre ayant endommagé ou détruit vos biens en générant, dans certains cas, une perte d'exploitation sur votre activité, nous pouvons chiffrer et justifier le montant de votre préjudice.

CONTEXTES D'INTERVENTION

INCENDIE, EXPLOSION, Foudre, DOMMAGE ÉLECTRIQUE, DÉGÂT DES EAUX, VOL, VANDALISME, BRIS DE MACHINE, CATASTROPHE ET ÉVÈNEMENT NATURELS, EFFONDREMENT, ATTENTAT, POLLUTION...

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AU TYPE DE SINISTRE

Un pool constitué de 50 experts issus de disciplines variées et complémentaires (ingénieurs, architectes, économistes du bâtiment, financiers...), nous permet de dédier un ou plusieurs spécialistes pour la gestion de chaque dossier en fonction de la typologie du sinistre et de ses spécificités. De même, les experts sont choisis en fonction de leur connaissance du secteur d'activité du sinistré et des risques qui y sont associés.

UNE APPROCHE SUR MESURE DU SINISTRE

SINISTRE GÉNÉRANT DES DOMMAGES AUX :

- BATÎMENTS
- MATÉRIELS
- MARCHANDISES
- PERTES D'EXPLOITATION

ANALYSE DE LA NATURE ET DES ENJEUX DU SINISTRE PAR LA DIRECTION TECHNIQUE

- DÉFINITION DES COMPÉTENCES REQUISES
- RECHERCHE DES DISPONIBILITÉS DES EXPERTS EN INTÉGRANT LA PROXIMITÉ DU SITE SINISTRÉ

GESTION PAR UN OU PLUSIEURS EXPERTS DÉDIÉS

IDENTIFICATION DES DOSSIERS À FORTS ENJEUX ET/OU COMPLEXES

(ampleur exceptionnelle, complexité technique...)

GESTION EN MODE PROJET

(une équipe dédiée de plusieurs spécialistes orchestrée par un coordinateur)



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DÉDIÉE

Notre intervention vous permet de bénéficier d'un accompagnement dès la survenance du sinistre. Nos experts mettent en œuvre tous les moyens utiles à une conclusion rapide de votre dossier et une juste indemnisation de votre préjudice en s'appuyant sur toutes les compétences utiles au bon règlement de votre dossier.

OBTENIR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA GESTION DU SINISTRE

- Assistance à la mise en place des mesures d'urgence
- Évaluation des dommages directs - bâtiment, matériel, mobilier, marchandises...
- Évaluation des dommages immatériels - pertes d'exploitation, valeur vénale du fonds de commerce
- Évaluation des risques techniques et environnementaux

DÉLÉGUER LA GESTION DES ENJEUX COMPLÉMENTAIRES INHÉRENTS AU SINISTRE

- Recours vis-à-vis de tiers responsables
- Assistance et conseil dans le cadre d'expertises judiciaires
- Optimisation de la fiscalité locale suite à un sinistre partiel
- Approche préalable du risque perte d'exploitation
- Gestion des sinistres sous franchise

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE MONDE ENTIER

Les grands groupes ainsi que les sociétés multisites ayant des implantations à l'étranger doivent faire face à des problématiques particulières dans la gestion de leur sinistre à l'international. Expertises Galtier a fait le choix de déléguer des experts français pour la gestion de ces sinistres afin d'apporter la même qualité de service quel que soit le pays d'intervention et ce, en parfaite collaboration avec le Risk Manager et son courtier. Nos experts disposent des compétences techniques et linguistiques permettant d'intervenir quels que soient la nature et le lieu du sinistre.

UN PROFESSIONNALISME RECONNU

La profession d'expert d'assuré n'étant pas réglementée, le Groupe travaille depuis toujours à la mise en place d'outils différenciants lui permettant de conserver sa place de leader du règlement de sinistres. Des comités travaillent à l'amélioration de nos prestations et les experts suivent régulièrement des formations dans le but de mettre à niveau leurs connaissances. Nos clients sont ainsi assurés de disposer de toute la compétence attendue en matière d'expertise. En tant que membre fondateur de l'UPEMEIC*, le recours à notre expertise vous assure un respect absolu des règles éthiques et déontologiques garantes de notre professionnalisme. Nos missions de règlement de sinistres font l'objet d'une certification délivrée par Bureau Veritas Certification pour le référentiel Sociétés d'experts d'assurés RE/UPE/2018. Ce référentiel est disponible sur demande.

**Union professionnelle des experts en matière d'évaluations industrielles et commerciales*



Expertises

Galtier



EXPERTISES GALTIER

92 bis rue Edouard Vaillant
CS 70155 · 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél. : 01 55 21 27 00 · Email : levallois@expertises-galtier.fr

www.expertises-galtier.fr